



Commune de  
SAINT-FIRMIN-DES-BOIS

ARRÊTÉ N° 229 / 2025  
Du 12/05/2025

**Objet : Arrêté de circulation - Entraînement de vélo - école de St Firmin des Bois**

Le Maire de la commune de SAINT-FIRMIN-DES-BOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.2212-1 et suivants

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982, relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des Régions ;

Vu le code de la route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; (livre 1 - huitième partie : signalisation temporaire)

Vu la demande présentée par M. Romain BOUCHARD, Directeur de l'école de St Firmin des Bois, 1 rue de la Mairie, 45220 ;

Considérant le souhait de l'école d'entraîner les enfants à effectuer des descentes en vélo en vue de leur sortie cycle le 23 mai 2025 à Château-Renard ;

Considérant qu'en la circonstance il est nécessaire de prendre toutes les mesures de régulation de la circulation routière dans l'intérêt de la sécurité générale des écoliers et de l'ensemble des usagers de la voie publique, d'autre part ;

**ARRETE**

**Article 1 :** LUNDI 19 MAI 2025, de 09 h 00 à 12 h 00, la rue de la mairie sera barrée à la circulation.

**Article 2 :** Une déviation sera mise en place par la rue des Bourdinières.

**Article 3 :** La mise en place de barrières et d'un panneau sera effectuée par la mairie. Des personnes équipées de gilets de sécurité seront placées au bas de la rue de la mairie.

**Article 4 :** Le droit des riverains sera expressément réservé durant la matinée, ainsi que l'accès à la mairie.

**Article 5 :** Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Mme BERTRAND, Professeur des Ecoles, M. BOUCHARD, Directeur de l'Ecole
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Château-Renard (Loiret)
- Service du SDIS

Fait à St Firmin des Bois, le 12 Mai 2025

Le Maire, Francine DE WILDE

